

Règlement Jeu concours Instagram – Tartare

• Société organisatrice

La société Savencia Fromage & Dairy Foodservice – SIRET 389 330 739 00076, 79 rue Joseph Bertrand 78220 Viroflay (ci-après la "Société Organisatrice"), organise à partir du 2 juillet 2021 jusqu'au 31 juillet 2021, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Instagram (ci-après le "Jeu").

Il est précisé que le jeu est développé et géré par la Société Organisatrice, à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Instagram, cette dernière n'assurant que le relais du Jeu via le compte Instagram @tartarefr

La société Instagram ne saurait être tenue pour responsable le cas échéant des manquements à la légalité de ses modalités ou de son déroulement. Les informations fournies par les participants sont collectées par la Société Organisatrice et non par la société Instagram.

La Société Organisatrice n'ayant aucun lien avec la société Instagram ne saurait être responsable de son site ou de ses conditions générales d'utilisation.

• Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure (de plus de 18 ans), physique, résidant en France métropolitaine.

Le personnel de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu ainsi que les membres de leur famille ne peuvent participer.

Toute participation incomplète, inexacte, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera constatée, sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation Instagram disponibles à l'adresse suivante : <https://help.instagram.com/581066165581870>

• Modalités du Jeu

Le principe et l'organisation du Jeu sont les suivants :

Du 2 au 31 juillet 2021 inclus, la Société Organisatrice fera remporter à 26 gagnants différents lots :

- 1 gagnant se verra offrir 1 cours de cuisine végétale en version digitale par la cheffe végétarienne Stéphanie Guillemette.
- 5 gagnants se verront offrir 1 kit de cuisine végétale composé : d'1 produit Tartare 100 % végétal, d'1 set de couverts en bambou, d'1 bocal en verre, d'1 pack de 3 Bee Wrap bio 100 % écologique.
- 20 gagnants se verront offrir 1 produit Tartare 100 % Végétal.

Pour tenter leur chance, les joueurs devront respecter les points suivants :

30/06/2021

Tartare 100% Végétal

- 1 - Partager une story ou un post fixe sur Instagram qui montre la participation au #ChallengeVégéGourmand
- 2- Mentionner le compte Instagram @tartarefr et utiliser le hashtag #ChallengeVégéGourmand.
- 3- Mettre sa publication en mode « public » pour que la Société Organisatrice puisse enregistrer la participation.
- 4- La story ou le post ne devront comporter aucun élément susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers, faire référence à une marque concurrent de la Société Organisatrice et, de manière générale, être contraire à la réglementation et la législation en vigueur.

• Désignation des gagnants

Le 2 août 2021, les gagnants seront désignés par tirage au sort et les résultats du Jeu seront annoncés en message privé.

Si dans les 7 jours suivant le message privé Instagram, un gagnant n'a pas répondu à la Société Organisatrice, il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et son lot sera attribué à un gagnant tiré au sort à titre subsidiaire.

• Envoi des lots

Le lot 1 « cours de cuisine végétale » sera déterminé avec Stéphanie Guillemette, selon les disponibilités de la Cheffe et des participants.

Pour les lots « kits de cuisine végétale » et « produit Tartare 100 % végétal », ils seront expédiés après réception de l'adresse des gagnants entre le 2 août et le 3 septembre 2021. Les lots ne pouvant être distribués pour une raison indépendante de la Société Organisatrice ne seront pas réattribués.

• Responsabilité

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout préjudice pouvant être subi par un participant et/ou un gagnant lié à sa participation au Jeu ou à l'utilisation de son gain.

Elle ne serait notamment être tenue responsable de tout dysfonctionnement d'internet.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

• Extrait de règlement

Jeu gratuit sans obligation d'achat valable à partir du 2 juillet 2021. Le présent règlement peut être consulté en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.tartarefaismoifrais.fr/wp-content/uploads/2021/06/reglement.pdf>

• Données personnelles

Les données à caractère personnel des participants sont recueillies lors de la participation au Jeu, ainsi que, le cas échéant, lors de la remise des dotations.

Ces données ne sont utilisées que pour l'administration du Jeu. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'administration du Jeu.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de leurs données personnelles.

Les participants peuvent exercer ces droits par demande écrite adressée à <https://www.savencia-fromagedairy.com>

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@savencia.com

Les participants disposent également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données à caractère personnel les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Par ailleurs, et sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.